



Informations de base	
<b>2008/2166(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire  Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)  <b>Subject</b>  8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires générales	2888	2008-09-15
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
01/07/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0429 	Résumé
11/09/2008	Vote en commission		Résumé
15/09/2008	Publication du projet de budget du Conseil	12984/2008	Résumé
15/09/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0353/2008	
23/09/2008	Décision du Parlement	T6-0419/2008	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
23/09/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2166(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/64937

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE409.663</a>	08/09/2008	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0353/2008</a>	16/09/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T6-0419/2008</a>	23/09/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil		<a href="#">12984/2008</a>	15/09/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2008)0429</a> 	01/07/2008	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>		

Acte final	
Budget 2008/0834 <a href="#">JO L 305 14.11.2008, p. 0033</a>	<a href="#">Résumé</a>

## **Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**

2008/2166(BUD) - 15/09/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 2 juillet 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget général 2008 qui comportait les éléments suivants:

- renforcement de la ligne 01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme "Innovation et esprit d'entreprise" pour un montant de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement par anticipation des crédits d'engagement programmés pour les années 2010 et 2011, afin de faire face aux demandes de financement à partir du Fonds européen d'investissement plus élevées et précoces que prévues ;
- augmentation de 2,24 Mios EUR en crédits d'engagement en vue, entre autre, de couvrir partiellement la location et les frais afférant à la location d'un nouveau bâtiment "ARC" pour EUROJUST ;
- adaptations des tableaux des effectifs de 3 agences exécutives (Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA), Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESp) qui devient "l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs" et Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport). L'économie de 1,318 Mios EUR résultant de la modification/réduction des effectifs est transférée pour virement interne sur le poste budgétaire 06 01 04 04 Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport - Dépenses pour la gestion administrative ;
- création de la structure budgétaire nécessaire (un nouveau poste 08 01 04 41 et un nouvel article 08 05 02) pour accueillir l'initiative technologique conjointe entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène" (PCH) qui est la 5<sup>ème</sup> des entreprises communes créées pour la mise en œuvre du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche, à la suite de l'adoption du Règlement du Conseil (CE) n° 521/2008. Dans ce cadre, le financement est assuré au sein du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche pour un montant de 30 Mios EUR en crédits d'engagement et 1,9 Mios EUR en crédits de paiement.

Le 15 septembre 2008, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 6 pour l'exercice 2008, **comme proposé par la Commission dans son APBR n° 6** et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 12984/08 ADD 1).

## **Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**

2008/2166(BUD) - 23/09/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/546/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 23 septembre 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- renforcement de la ligne 01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme "Innovation et esprit d'entreprise" pour un montant de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement ;
- augmentation de 2,24 Mios EUR en crédits d'engagement en vue, entre autre, de couvrir partiellement la location et les frais afférant à la location d'un nouveau bâtiment "ARC" pour EUROJUST ;
- adaptations des tableaux des effectifs de 3 agences exécutives (Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA), Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESp) qui devient "l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs" et Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport) ;
- création de la structure budgétaire nécessaire (avec un nouveau poste 08 01 04 41 et un nouvel article 08 05 02) pour accueillir l'initiative technologique conjointe entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène" (PCH).

## **Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**

2008/2166(BUD) - 01/07/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2008.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 pour l'exercice 2008 porte sur les éléments suivants:

- adaptations budgétaires nécessaires résultant de l'extension du mandat de trois agences exécutives: l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), l'Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESP) et l'Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (AE RTE-T);
- création de la structure budgétaire nécessaire pour accueillir l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH);
- augmentation de 2,2 Mios EUR en crédits d'engagement visant à couvrir une partie des coûts d'un nouveau bâtiment pour EUROJUST;
- hausse de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement en faveur du programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC) – Innovation et esprit d'entreprise.

L'effet net de ces modifications aux dépenses est une **augmentation de 6,1 Mios EUR en crédits d'engagement**, sans qu'il y ait de changement pour les crédits de paiement du budget 2008.

## **Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**

2008/2166(BUD) - 23/09/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 606 voix pour, 35 contre et 7 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 6/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI) au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement a rappelé que :

- les crédits afférents aux entreprises communes sont payés à partir du budget opérationnel du programme concerné;
- en vertu de l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier, le Parlement européen, en tant que branche de l'autorité budgétaire, aurait dû être informé de la location d'un nouveau bâtiment pour EUROJUST, cette location ayant des incidences financières significatives sur le budget. Il espère dès lors qu'à l'avenir il sera informé par la Commission des nouveaux besoins immobiliers, de manière à permettre à l'autorité budgétaire de rendre un avis éclairé conformément au règlement financier.